

AXE 1: LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

POUR UNE ACCESSIBILITE REELLE ET DE PROXIMITE

• Agir pour la mise en place de façon effective dans chaque commune ou groupement intercommunal de la **commission communale d'accessibilité** (loi du 11 février 2005) et dans chaque commune non soumise à l'obligation d'une commission extra-municipale. Faire renforcer les **attributions de la commission** communale d'accessibilité afin de lui conférer un **rôle plus actif** dans le suivi de la **mise en œuvre** des politiques en matière d'accessibilité mais également de leur **évaluation** au regard des besoins des personnes en situation de handicap. Faire des actions APF en cas de non-respect des obligations des communes.

• Faire que les **Services publics** (Mairie, Poste, etc) et les **équipements** (culturels et pour les loisirs), que ce soit en milieu rural ou urbain, soient accessibles.

Agir pour l'accessibilité des **bâtiments scolaires**.

• Lancer des campagnes d'actions pour la **mise en accessibilité des locaux** (cabinets médicaux et paramédicaux) et **appareillage des professionnels de santé**.

• Agir fortement pour l'**accès au logement social et privé**: actions auprès des pilotes et des décideurs.

• Privilégier une **approche globale** de l'accessibilité des différents modes de transports afin de réaliser une **chaîne de déplacement ininterrompue**.

Agir pour un **maillage territorial**, une cohérence des dispositifs (Lila, Abeille, Semitan, Stran, etc).

AXE 2 : POUR DEFENDRE LES DROITS DE LA PERSONNE

• Faire que la Délégation soit un **lieu relais, accueil et ressource** pour les personnes en situation de handicap et leurs familles pour **lutter contre l'isolement: information, conseil et formation** en particulier par rapport aux nouveaux dispositifs (MDPH, logement, emploi, éducation, etc).

AXE 3: POUR ADAPTER LES SERVICES DE L'APF AUX PROJETS DE LA PERSONNE

• **Favoriser les projets innovants** (en particulier pour les personnes les plus défavorisées) :

- **Projets des Etablissements et Services APF** (diversification, modularité de réponse et ouverture sur l'environnement) : aide aux aidants (IEM La Buissonnière), intégration scolaire collective (IEM La Marrière), formation professionnelle en milieu ordinaire (IEM La Grillonnais), accompagnement de proximité (SESSD de Nantes et St Nazaire), coordination médico-sociale et de soins pour l'autonomie à domicile (Pôle Adultes).

- Projets des personnes en situation de handicap et leur famille.

- Création d'un **groupe pour les personnes ayant des difficultés d'élocution** (DEMOSTHENE) techniquement encadré par un(e) orthophoniste et un(e) psychologue.

- Travail et étude de besoins sur des solutions d'accueil temporaire.

Continuer le travail des groupes et activités existantes (Service Accessibilité, Groupe SEP, Groupe Loisirs, ateliers artistiques, Mercredis soirs de l'APF).

AXE 4: POUR AFFIRMER LA PLACE DE L'ENTOURAGE ET DU LIEN SOCIAL

• Mobiliser les jeunes. Mise en place du **Groupe Jeunes** associant des jeunes en situation de handicap et valides pour une dynamique conviviale et ludique et une réflexion sur des problématiques plus spécifiques à la jeunesse.

AXE 5 : POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE LES ACTEURS DE L'ASSOCIATION

• Mettre en place et développer des **Groupes relais et initiatives**.

2007 : méthodologie du projet,

2008 : première expérimentation sur un secteur choisi et mise en œuvre de 2 projets,

2009 : phase de développement,

2010 : couverture de l'ensemble du département.

• Poursuivre et favoriser la **participation** des acteurs de l'APF à **tous les niveaux de l'association** (favoriser la participation d'adhérents aux groupes régionaux ou nationaux).

AXE 6 : POUR S'APPUYER SUR LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

• Permettre à chaque **adhérent d'être acteur et citoyen** dans son contexte local. Formation et appui de la Délégation aux initiatives. Projets montés en réciprocity (local et départemental). Assurer une cohérence et une articulation entre les différents groupes, actions et projets avec le soutien du Conseil départemental.

AXE 7 : POUR DEVELOPPER LE PARTENARIAT, LA COMMUNICATION EXTERNE ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APF

DANS UNE DYNAMIQUE DE RESEAU ET D'OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

• **Faire du lobbying¹ auprès des Elus** (Parlementaires, Conseillers généraux, Maires).

S'impliquer dans tous les domaines de la société civile.

• Développer l'**inter-associatif** pas seulement avec les associations du secteur du handicap (économie sociale et solidaire).

• **Communiquer plus** pour changer le regard sur le handicap : poursuivre le développement de notre réseau Médias, de nos outils (ZOOM, le Courant citoyen) ; valoriser nos actions de terrain, notre dynamisme.

Informers les adhérents des actions concrètes menées par l'APF sur le département.

• Générer des **ressources financières** pour assurer nos missions dans un souci d'indépendance : nouveaux partenariats, nouvelles opérations, renforcement d'Offrez Plus qu'un Sourire.

1 le terme de lobbying traduit les multiples stratégies, démarches et actions pour sensibiliser, faire pression et revendiquer.

Parce qu'on est tous faits pour participer à la vie.